



Ville de Cerny

Extrait du registre des décisions

Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 ✉ @mairie@cerny.fr

DÉCISION N° 21/2026 – 9.1

Date : 2 octobre 2026

Objet : **Signature du contrat BL.enfance avec la Société Berger-Levrault**

La commune de Cerny utilise l'application BL Enfance pour la gestion des activités scolaires et périscolaires.

Le contrat arrive à échéance, il y a lieu de le renouveler.

En application de la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2026 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire,

DÉCIDE la signature du contrat BL.enfance avec la société BERGER-LEVRAULT, située 892 rue Yves Kermen – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, dont les principales dispositions sont définies ci-après :

Le contrat inclut l'accès à la solution ainsi qu'à l'assistance téléphonique, la mise à jour et l'hébergement de la solution.

Modules principaux :

BL.portail famille et application mobile restauration

BL.portail famille et application mobile – Accueil périscolaire, centre de loisirs

Tarif : 1107.43 HT /an soit 1328.92 TTC (hors revalorisation de l'indice syntec)

Durée : 60 mois.

Le contrat prend effet au 1^{er} novembre 2026 jusqu'au 31 octobre 2031.

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

